Réf. Farde e-Assemblées : 2496515

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022

Objet : Plan d'action "Rien sans mon consentement".

Le Conseil communal,

Considérant que, selon un rapport de l'ONG Plan International Belgique paru en juin 2021, pas moins de 91 % des filles et 28 % des garçons interrogé.e.s ont déclaré avoir été victime de harcèlement sexuel dans l'espace public dans les derniers mois précédents l'enquête;

Considérant la nouvelle vague de témoignages de personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans certains bars et lieux de fête bien connus de la capitale - suite notamment à des prises de drogue non consenties et érigées en véritable système par les auteurs- fin 2021, donnant naissance au mouvement #balancetonbar;

Considérant que la Ville de Bruxelles s'engage depuis de nombreuses années dans la lutte contre les violences sexuelles et, notament, dans la lutte contre le harcèlement sexiste dans l'espace public mais pas spécifiquement dans le milieu de la nuit ou le milieu festif;

Considérant qu'il était nécessaire de définir des actions concrètes pour répondre à cette problématique précise;

Considérant que, en collaboration avec le monde associatif, la police, les fédérations des secteurs HoReCa et de la nuit, 77 mesures ont été identifiées pour répondre aux problématiques de harcèlement et de violences sexuelles dans le milieu festif et de la nuit;

Considérant que ces 77 mesures ont été rassemblées dans un plan d'action;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :
Article unique : Adopter le plan d'action "Rien sans mon consentement" rassemblant 77 mesures de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans la vie nocturne et festive.

Annexes :

Plan d'action "Rien sans mon consentement"_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)